RÈGLEMENT 2020-06 – POLITIQUE INCITATIVE À L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES ET RÉUTILISABLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille désire mettre en œuvre un programme de subventions pour inciter les jeunes parents de son territoire à acheter des couches lavables, un choix écologique et économique;

CONSIDÉRANT QU'un bébé utilise près de 5 000 couches jetables avant son seuil de propreté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire réduire les impacts environnementaux de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à cet effet par le conseiller Nicolas Rudloff lors de la séance du 7 décembre 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

Il est proposé par Nicolas Rudloff Appuyé par Pierre Bellerose Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

1. PRÉAMBULES

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

2. OBJECTIF

Par souci environnemental et dans le but de réduire la quantité de matières résiduelles, la Municipalité du canton de Saint-Camille souhaite offrir aux jeunes parents de son territoire une aide financière incitative à l'achat de couches lavables et réutilisables.

En plus d'aider les parents à économiser, cette politique permet de réduire les coûts de disposition des couches jetables et contribue à réduire l'empreinte écologique de la Municipalité. Un bébé utilise près de 5 000 couches jetables au cours de sa vie.

3. PRODUITS ACCEPTÉS

Les produits acceptés dans le cadre de cette politique sont essentiellement des couches lavables et réutilisables pour bébé (de type régulier). Des inserts peuvent également être admissibles à la politique, mais doivent faire partie d'une facture incluant des couches lavables et réutilisables pour bébé.

Tout autre produit tel que des culottes d'apprentissage lavables ou couches lavables pour piscine ne sont pas admissibles.

4. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour qu'une demande soit admissible, elle devra répondre aux critères suivants :

- Le parent doit résider sur le territoire de la Municipalité du canton de Saint-Camille lors de la demande;
- Être le parent ou le tuteur légal d'un enfant âgé de 24 mois ou moins;
- Avoir acheté des couches lavables et réutilisables (ou des couches lavables et réutilisables et des inserts lors de la même transaction), avoir en main la facture originale et avoir rempli le formulaire de demande d'aide financière dans un délai de 120 jours (4 mois) suivant la date d'achat;
- Avoir fait la preuve de son admissibilité en fournissant les documents requis à l'article 6 de cette présente politique;
- Ne pas avoir obtenu l'incitatif de la Municipalité pour le même enfant précédemment;
- Que des fonds soient toujours disponibles dans l'enveloppe de la politique au moment de la demande.

5. MONTANT DE LA CONTRIBUTION

Suivant la confirmation de l'admissibilité aux conditions décrites à l'article 4, la Municipalité est heureuse d'offrir un remboursement de 50 % du coût de la facture admissible et ce, jusqu'à un montant maximal de 150 \$.

Une seule subvention est accordée pour chaque enfant de 24 mois et moins.

6. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Le formulaire « Demande de remboursement pour l'achat de couches lavables et réutilisables » doit être dûment complété et accompagné des documents suivants :

- Photocopie d'une pièce d'identité avec photo reconnue du demandeur (permis de conduire, carte d'assurance-maladie, passeport seront considérés comme des pièces valides)
- Preuve de résidence (permis de conduire, compte de taxes municipales ou scolaires, bail de location, facture d'électricité ou de télécommunications seront considérées comme une preuve légale);
- Photocopie du certificat ou de la déclaration de naissance OU une preuve d'adoption de l'enfant âgé de 24 mois et moins;
- Facture originale des produits énoncés à l'article 3.

7. TRAITEMENT DE LA DEMANDE

Le formulaire complété et les pièces justificatives doivent être acheminés au bureau municipal à l'adresse suivante :

Municipalité du canton de Saint-Camille 85, rue Desrivières Saint-Camille (Québec) JOA 1G0

Les demandes de subvention seront traitées par ordre d'arrivée, jusqu'à épuisement des fonds disponibles. Le fonctionnaire responsable traitera la demande seulement lorsque cette dernière sera complète.

8. MODALITÉS DE VERSEMENT

L'aide financière est payable en un versement au moyen d'un chèque libellé au nom du demandeur inscrit dans le formulaire « Demande de remboursement pour l'achat de couches lavables et réutilisables » dans un délai pouvant aller jusqu'à 40 jours suivant la réception d'une demande complète et admissible.

L'aide financière est disponible jusqu'à épuisement des fonds. La Municipalité du canton de Saint-Camille se réserve le droit de prolonger ou mettre fin au programme en tout temps.

La Municipalité du canton de Saint-Camille se dégage de toutes responsabilités en lien avec les couches lavables acquises dans le cadre de cette politique.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR

	, .	` ı .		•			
10	nresent	règlement	. entre en	VIGUELIR	suuvant	ıa	lΩi
LC	picaciic	1 CBICITICIT	. Cittle Cit	vigacai	Jaivaile	ıu	

Saint-Camille, le 21 janvier 2021.						
Philippe Pagé Maire	Julie Vaillancourt Directrice Générale et Secrétaire-trésorière					
Avis de motion :	7 décembre 2020					
Projet de règlement :	7 décembre 2020					
Adoption:	18 janvier 2021					
Entrée en vigueur :	21 janvier 2021					
Publication	21 janvier 2021					



Formulaire Demande de remboursement pour l'achat de couches lavables et réutilisables

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR
Nom:
Prénom :
Adresse :
Numéro de téléphone :
Courriel :
IDENTIFICATION DE L'ENFANT
Nom :
Prénom :
Date de naissance ou d'adoption :
Si naissance ou adoption multiple
Nom :
Prénom :
Date de naissance ou d'adoption :
Nom :
Prénom :
Date de naissance ou d'adoption :
<u> </u>
DOCUMENTS À FOURNIR
Pour recevoir votre remboursement, vous devez fournir les documents suivants :
☐ Original de la preuve d'achat des produits admissibles
☐ Photocopie du certificat de naissance/déclaration de naissance/certificat d'adoption de l'enfant
☐ Photocopie d'une pièce d'identité du demandeur
Preuve de résidence du demandeur
Je, soussigné, affirme avoir pris connaissance des exigences du programme d'aide financière et j'atteste que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont véridiques et complets.
Signature du demandeur : Date :
RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
Demande reçue le :
Répond aux critères : □Oui □Non État de la demande : □Acceptée □Refusée
État de la demande : Acceptée Refusée Montant total des achats :
Montant accordé : Paiement fait le :